



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Discours du Premier ministre François FILLON

Institut des Ressources Industrielles

Lyon (Rhône)

Mercredi 25 janvier 2012

Mesdames et Messieurs,

Si j'ai tenu à rendre visite ici à Lyon, à cet Institut des ressources industrielles qui a fêté l'année dernière ses 50 ans et qui a été, à l'époque de sa conception, un véritable pionnier dans l'apprentissage industriel, c'est parce que la formation professionnelle doit être un des piliers de notre politique de lutte contre le chômage et en particulier de nos efforts de lutte contre le chômage des jeunes.

Dans votre secteur - la métallurgie – on peut voir ici et nous l'avons vu dans la visite que nous venons d'effectuer, toute la diversité des niveaux de qualification et des perspectives qui sont offertes par la formation initiale et par la formation continue. J'ai d'ailleurs à cœur de rappeler que c'est Philippe SEGUIN qui en 1987 a été à l'initiative de la loi qui a élargi le champ d'application de l'apprentissage à tous les diplômes professionnels, du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur et c'est le même Philippe SEGUIN qui a relevé la limite d'âge pour l'entrée en apprentissage à 25 ans au lieu de 20.

D'ailleurs, la revalorisation des filières professionnelles a toujours été l'une de ses convictions et l'un de ses chevaux de bataille. Elle est une constante de l'action de notre Gouvernement, parce qu'il est absurde de considérer qu'il y aurait dans l'enseignement scolaire et supérieur des parcours qui seraient plus nobles que d'autres.

Parce qu'ensuite, pour endiguer le chômage il est essentiel de favoriser tout ce qui peut permettre de mieux faire converger l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

Enfin, parce que nous avons besoin pour relancer la compétitivité de notre économie, pour relancer notre production industrielle dans un contexte de compétition extrêmement difficile, nous avons besoin de transmettre et de développer des savoir-faire. Que ce soit des savoir-faire anciens possédés par les hommes et les femmes dans les entreprises, ou des savoir-faire nouveaux, qui font la richesse de nos métiers.

C'est dans cet esprit que nous avons agi depuis cinq ans, sur tous les fronts : la réforme professionnelle au lycée ; la réforme de l'université dont nous avons veillé à ce que les missions comprennent désormais l'orientation et l'insertion professionnelle ; la réforme de l'alternance ; la réforme de la formation continue.

Au lycée, vous le savez, la réforme de la voie professionnelle a été engagée dès septembre 2007 ; elle a été appliquée à la rentrée suivante. Le passage au baccalauréat professionnel – qui a fait couler beaucoup d'encre – ce passage en trois ans met fin à une différence de statut entre la voie générale et la voie professionnelle qui n'avait pas de raison d'être. C'est ensuite une réforme qui élève le niveau de qualification de la filière, qui élève donc son attractivité et c'est une réforme qui, comme toujours après bien des critiques et bien des difficultés se traduit déjà – mais cette fois-ci dans le silence général – par une augmentation des effectifs des bacheliers professionnels et des lycéens qui s'engagent dans cette voie.

Dans les universités nous avons créé des bureaux d'aide pour établir des passerelles entre les étudiants et le monde professionnel, pour faciliter la recherche de stages et la recherche des emplois. Les taux d'insertion professionnelle des différentes formations des différentes universités sont rendus publics, afin que chacun puisse quand il s'engage, savoir où il met les pieds.

Des formations visant à la professionnalisation des parcours ont été ouvertes et elles se sont multipliées. Les licences professionnelles accueillent chaque année un peu plus de 40.000 étudiants. L'alternance s'est considérablement développée dans l'enseignement supérieur, où le nombre d'apprentis a doublé en dix ans : 53 000 en 2001, plus de 110 000 aujourd'hui. Et le champ des diplômes concernés par cet apprentissage s'est également beaucoup étendu, avec l'apparition de formations en lettres, langues, en sciences humaines, qui vont améliorer les débouchés professionnels de très nombreux étudiants.

Tout cela témoigne des changements qui sont en train de redynamiser notre système. Nous avons misé sur l'alternance.

Nous avons misé sur l'alternance parce que 80% des jeunes qui sont en alternance trouvent un emploi dans l'année qui suit leur formation. Ce qui signifie d'ailleurs que vous êtes un peu au-dessus de ce résultat, ici, dans cet établissement. Et vous savez que nous nous sommes fixés un objectif qui est de porter à 800.000 le nombre des apprentis dans notre système.

Cela passe si on veut réussir cet objectif qui est très ambitieux, d'abord par la valorisation de cette voie. Valoriser cette voie, c'est un effort permanent pour mettre fin aux préjugés. Tous ces préjugés qui ont pendant très longtemps désigné l'apprentissage comme une sorte de second choix dans les parcours scolaires.

Je sais que c'est un discours qu'on répète inlassablement depuis des années, mais il faut justement le répéter pour qu'on ne le perde pas de vue. Et puis ensuite il faut démontrer qu'il ne s'agit pas d'une seconde voie et tous les jeunes que j'ai croisés tout à l'heure, en sont l'illustration. L'alternance, c'est une voie d'excellence. C'est une voie où on peut acquérir des savoir-faire techniques de très haut niveau.

Et nos voisins allemands l'ont compris depuis longtemps.

Le rôle central que joue l'apprentissage dans leur système éducatif est un des facteurs parmi d'autres qui explique la compétitivité de l'industrie allemande.

Cela passe ensuite par la mobilisation des entreprises.

Il faut que les entreprises s'engagent, il faut qu'elles jouent le rôle qui doit être le leur et qu'elles accompagnent le développement de l'alternance. Et c'est aussi à nous de les inciter à le faire.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place l'an dernier, pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés, une aide spécifique pour toute embauche supplémentaire d'un jeune sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de professionnalisation. C'est une aide qui a donné lieu à plus de 40.000 demandes et devant son succès, nous avons décidé de la prolonger jusqu'en juin 2012.

Cela passe enfin par une offre de formation de qualité qui soit parfaitement adaptée aux besoins des territoires. Et de ce point de vue, la contractualisation avec les régions est un point absolument essentiel et un chantier très important. Désormais, tous les contrats d'objectifs et de moyens concernant l'apprentissage dont Nadine MORANO a la responsabilité, ont été signés. Il s'agit de contrats qui portent sur la période 2011 – 2015. Au travers de ces contrats l'Etat consacrera 1,75 milliard au développement de l'appareil de formation, à parité avec les régions qui se sont engagées sur des montants similaires.

Grâce à cet effort national ce sont plus d'un tiers d'apprentis supplémentaires qui seront formés d'ici à 2015.

A cela il faut ajouter les 500 millions d'euros que nous avons prévus dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, piloté par René RICOL, pour appuyer une cinquantaine de projets innovants et en même temps, parce que c'est essentiel pour la réussite de la formation en alternance, pour développer 15 000 places supplémentaires d'hébergement.

A ce jour, 12 projets ont déjà été retenus.

Et je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée ce soir, pour en annoncer de nouveaux.

En effet, nous avons décidé, après examen par le Commissariat général à l'Investissement, d'en retenir 5 supplémentaires : le centre de formation professionnelle des apprentis d'Auteuil ; le dispositif de formation mobile aux métiers des travaux publics porté par l'AFPA ; l'Institut international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire de Versailles ; l'Université régionale des métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon et, bien sûr, le pôle des métiers et des technologies, ici même à Lyon.

Je veux ajouter que le projet porté ici au sein de l'Institut des ressources industrielles me paraît être une illustration parfaite de l'effet de levier que peut jouer le programme d'investissement d'avenir pour le développement de l'alternance, puisque, en effet, ce projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment qui va permettre de développer de nouvelles actions de formation dans des secteurs qui sont des secteurs connexes à celui de l'industrie. Il permettra aussi d'accroître le nombre d'ingénieurs formés en alternance.

Mesdames et Messieurs,

Malgré le contexte difficile de l'emploi, cette action à grande échelle sur l'alternance produit des résultats.

En 2011, le nombre d'entrées en alternance a augmenté de plus de 7 % par rapport l'année précédente. Mais ça n'est pas suffisant et ça n'est pas encore à la hauteur des défis que notre pays doit relever, à la fois pour réduire le chômage et en même temps pour donner à notre industrie les capacités dont elle a besoin pour figurer honorablement et au premier rang dans la compétition internationale.

Il faut continuer à se mobiliser dans cette voie et la semaine dernière, lors du sommet que nous avons tenu avec le Président de la République, sur la crise, nous avons demandé qu'une discussion s'engage avec les partenaires sociaux pour renforcer leur engagement dans la voie de l'alternance.

Nous avons déjà avec la loi – qu'on appelle la loi CHERPION – porté de 3 à 4% l'objectif d'alternants dans les effectifs des entreprises de plus de 250 salariés. Mais on est encore très loin d'avoir atteint cet objectif, puisque près de la moitié de ces entreprises de plus de 250 salariés compte moins de 1% d'apprentis.

Ma conviction c'est que les grandes entreprises doivent être exemplaires. Elles sont fondées à nous demander des efforts pour réduire le niveau des charges patronales, pour améliorer la formation, pour simplifier les formalités administratives. Mais en échange, elles doivent s'engager beaucoup plus fort dans la formation en alternance. Je sais que nous vivons dans un pays où les choses étaient très cloisonnées, où au fond chacun se reposait sur les autres, s'agissant de ces sujets.

Je pense que c'est un temps qui est fini ; il y a désormais une responsabilité collective.

Les grandes entreprises se plaignent souvent de ne pas trouver les personnels qualifiés dont elles ont besoin et elles ont raison de se plaindre. Mais il ne suffit pas de se plaindre, il faut aussi qu'elles s'engagent de façon plus résolue dans l'accueil d'apprentis. Tout cela n'est pas insurmontable. Et j'en veux pour preuve l'implication de la branche de la métallurgie qui a pris un engagement paritaire de faire progresser le nombre de contrats en alternance pour atteindre 40.000 à la fin de cette année.

Outre le baccalauréat professionnel et l'alternance, nous avons lancé le grand chantier de la réforme de la formation professionnelle continue.

C'était une idée qui avait été initiée en 1971 – et vous avez tout à l'heure évoqué cette date, s'agissant de votre Institut par Jacques CHABAN DELMAS qui avait à l'époque un conseiller sur ces sujets qui s'appelait Jacques DELORS.

On était à la fin de ce qu'on a appelé les Trente Glorieuses. On était au moment où le problème du chômage commençait tout juste à frapper à la porte de notre société. L'objectif de la réforme de 71, c'était de répondre aux aspirations individuelles des salariés, c'était de leur donner la possibilité de développer leur capital culturel et professionnel.

Ces ambitions n'ont pas changé.

Mais il nous appartient de les relancer.

Il nous appartient de les établir sur de nouvelles bases en remédiant aux lacunes d'un système qui a été mis en place il y a maintenant un peu plus de quarante ans et dont les faiblesses sont connues. Ces faiblesses, je veux les évoquer à nouveau devant vous.

C'est d'abord, un dispositif de collecte des fonds de la formation professionnelle continue qui est critiqué et qui est critiquable pour ses cloisonnements, pour son manque de transparence et pour ses coûts de gestion. J'ai été à plusieurs reprises directement ou indirectement à l'origine de réformes de la formation professionnelle. J'ai remarqué que, quand les partenaires sociaux sont unanimes sur une réforme de la formation professionnelle, en général ça ne règle pas la question du financement.

Un accompagnement insuffisant ensuite, face à un système complexe pour les personnes et les entreprises, notamment pour les plus petites qui ont du mal à construire des projets, qui ont du mal à se repérer dans l'offre de formation.

Des inégalités d'accès à la formation qui sont encore trop marquées, au détriment des salariés les moins qualifiés, des salariés les plus âgés, des salariés des plus petites entreprises ou des demandeurs d'emploi.

Des financements qui sont insuffisamment orientés vers ceux qui entrent sur le marché du travail.

Une qualité de l'offre de formation qui est très diverses et qui est loin d'être optimale.

Un système beaucoup trop compliqué, avec une gouvernance qui n'est pas claire, avec un émiettement des responsabilités entre l'Etat, les régions, les partenaires sociaux.

Et puis enfin un système d'évaluation des résultats qui reste beaucoup trop limité au regard de l'importance des moyens qui sont mobilisés globalement par la Nation sur ce sujet.

En effet, les sommes qui sont engagées par la collectivité dans la formation continue, tous financements confondus, ça représente 1,5% de la richesse nationale.

Mais je pense que pour 1,5% de la richesse nationale, on devrait pouvoir atteindre des performances nettement plus élevées.

La réforme que nous avons engagée a commencé à apporter des réponses mais pas suffisantes.

En 2008, l'état des lieux et les grands axes de cette réforme ont été largement discutés. Il y a eu une sorte de diagnostic partagé, notamment à l'occasion des travaux du Conseil d'orientation pour l'emploi puis du groupe que nous avons mis en place, piloté par Pierre FERRACCI. Ce diagnostic a débouché en 2009 sur un accord unanime des partenaires sociaux et sur la loi du 24 novembre relative à l'orientation et à la Formation professionnelle tout au long de la vie.

J'ai la conviction que c'est une bonne réforme qui a été votée. Que c'est une réforme qui constitue une étape, une étape très importante dans la modernisation de notre système de formation. Et d'ailleurs depuis maintenant deux ans que cette réforme s'applique, beaucoup de choses ont été réalisées.

On a créé le Service Public de l'Orientation qui est en train de se déployer grâce au travail remarquable de Jean-Robert PITTE – que je veux saluer – et qui est le délégué à l'information et à l'orientation. Ce service doit permettre à chacun de disposer d'une information qui soit actualisée, qui soit la plus pertinente possible sur les métiers, sur les formations qui y conduisent, et surtout sur les perspectives d'emploi dans ces secteurs et dans les territoires.

Ensuite, le droit individuel à la formation a désormais un cadre qui est beaucoup mieux défini et qui est beaucoup plus favorable aux salariés. La réforme des Organismes paritaires collecteurs agréés a également avancé puisque nous avons désormais un paysage qui est recomposé autour de vingt organismes collecteurs agréés.

Cela devrait permettre d'offrir un bien meilleur service aux entreprises, notamment aux plus petites d'entre elles, tout en introduisant plus de transparence et plus d'efficacité dans la gestion des fonds.

La création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels a permis de réaffecter une partie des fonds vers les salariés peu qualifiés et vers les demandeurs d'emploi pour faciliter les transitions professionnelles. Depuis sa mise en place, l'action de ce fonds a déjà permis d'engager des formations pour environ 600.000 demandeurs d'emploi ou salariés. Cela représente un engagement cumulé qui dépasse 1,5 milliard d'euros.

Enfin, en ce qui concerne la formation des demandeurs d'emploi, le déploiement de la Préparation opérationnelle à l'emploi avance à très grands pas. Au 31 décembre 2011, près de 10.000 demandeurs d'emploi ont déjà bénéficié de ce nouveau dispositif issu de la loi du 24 novembre 2009.

Bref, ces réformes ont donné des résultats.

Et on peut dire que le premier bilan est encourageant.

Mais il ne nous permet pas encore d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il faut aller plus loin. Il faut notamment mettre en place des actions immédiates en faveur de la formation, ciblées en particulier sur les demandeurs d'emploi et notamment sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Sur ceux qui sont au chômage depuis longtemps.

Nous avons annoncé à la suite du sommet sur la crise de la semaine dernière, une série de mesures qui vont être mises en place immédiatement.

Il y a d'abord une première mesure très importante qui est le soutien à ce qu'on appelle l'activité partielle.

Notre objectif c'est qu'une entreprise qui connaît une phase de dégradation conjoncturelle, puisse garder ses compétences, puisse ne pas mettre un terme au contrat de travail.

Et pour cela il faut l'aider à passer un moment qui est un moment difficile. C'est un avantage pour les salariés qui ne perdent pas leur contrat de travail et qui sont rémunérés. Et c'est aussi un avantage pour l'entreprise qui elle, ne voit pas s'en aller des savoir-faire dont elle a besoin, dont elle aura besoin lorsque l'activité reprendra.

Nous avons beaucoup utilisé ce système au moment de la crise de 2008-2009, mais au regard de l'expérience que nous avons, nous pensons qu'on peut faire mieux.

Et pour faire mieux nous avons identifié plusieurs sujets.

Il faut d'abord simplifier le déclenchement de l'activité partielle. Il faut moins de bureaucratie ; il faut moins de formalités administratives ; d'autorisations pour mettre en place ce dispositif.

Et puis ensuite naturellement il faut des moyens supplémentaires pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entreprises puisse recourir à l'activité partielle.

Les partenaires sociaux ont négocié sur ce sujet.

Nous avons avec eux des approches qui sont convergentes pour notamment supprimer les obstacles juridiques qui empêchent les salariés de se former pendant les heures non travaillées de l'activité partielle. Ce qui est absurde.

Il faut que pendant ces heures où les salariés ne travaillent pas ils puissent naturellement utiliser ce temps pour leur formation.

Enfin nous avons décidé de « réactiver » les dispositifs qu'on appelle « former plutôt que licencier » par un abondement des crédits budgétaires pour accompagner les salariés et les entreprises dans les branches qui sont confrontées à des mutations économiques : 40 millions d'euros sont dégagés pour permettre de nouvelles entrées dans ces dispositifs.

Et puis enfin nous allons débloquer une enveloppe de 150 millions d'euros pour mieux former les demandeurs d'emploi et pour faciliter leur retour sur le marché du travail.

Pour cela nous avons décidé d'agir dans deux directions.

D'abord, nous voulons que les chômeurs de très longue durée, c'est-à-dire ceux qui sont au chômage depuis plus de deux ans, bénéficient de façon systématique d'une solution proposée par pôle Emploi, que ce soit une formation, un contrat aidé ou des prestations d'accompagnement vers le retour à l'emploi.

En particulier la mobilisation du dispositif de formation « compétences clés », axé sur l'acquisition des savoirs de base et sur la lutte contre l'illettrisme, devra être prioritaire.

Nous confortons ensuite l'effort global pour la formation des demandeurs d'emploi par plusieurs mesures : la prorogation en 2012 du dispositif de rémunération de fin de formation

qui permet de rémunérer des demandeurs d'emploi en formation longue et dont la durée excède leurs droits à l'indemnisation du chômage ; cela représente environ 30.000 personnes.

Ensuite, le financement de 16.000 entrées en formation supplémentaires.

Et pour finir, l'expérimentation du contrat de sécurisation professionnelle pour les salariés en fin de CDD ou pour les salariés en mission d'intérim et en contrat de chantier.

Cette expérimentation est étendue, là aussi en plein accord avec les partenaires sociaux. Elle devrait pouvoir bénéficier à 9.000 demandeurs d'emploi supplémentaires, dans quinze bassins prioritaires.

Toutes ces mesures vont être accompagnées d'un renforcement des moyens du service public de l'emploi.

Nous avons décidé de manière provisoire pour faire face à la crise que rencontre notre pays comme tous les autres pays européens en matière d'emploi, de recruter 1.000 salariés en contrat à durée déterminée pour renforcer les capacités de traitement de pôle emploi.

L'Etat comme vous le voyez, engage dans un contexte économique par ailleurs très contraint et un contexte financier très contraint, beaucoup d'efforts dans cette bataille.

Je veux dire qu'il est essentiel que chacun assume les responsabilités qui sont les siennes.

Je me félicite que les partenaires sociaux aient indiqué leur volonté, au lendemain du sommet sur la crise, d'augmenter les financements dédiés à la préparation opérationnelle à l'emploi, à travers la mobilisation des branches, des OPCA et du Fonds de sécurisation des parcours professionnels.

Cette mobilisation doit permettre à plusieurs dizaines de milliers de demandeurs d'emploi de s'engager dans une formation débouchant sur un emploi. Mais au-delà de ces mesures d'urgence, nous pensons qu'il faut encore avancer dans la voie des réformes et qu'il faut continuer à moderniser profondément notre système de formation professionnelle.

Et c'est dans cette perspective qu'une mission de concertation avec l'ensemble des acteurs, et j'ai dit tout à l'heure qu'ils étaient très nombreux, a été confiée à Gérard LARCHER, qui m'accompagne ce soir à Lyon et qui doit déboucher sur des propositions opérationnelles dans les deux mois qui viennent.

Nous voulons que ces propositions s'articulent autour de quatre objectifs :

- orienter de manière efficace la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin, et je pense notamment aux demandeurs d'emploi.
- inciter les entreprises à mieux former leurs salariés en renforçant la place de la négociation collective.
- développer la formation professionnelle comme outil de promotion sociale, comme l'avait pensé Jacques CHABAN-DELMAS lorsqu'il concevait ce projet.
- et puis enfin créer les conditions d'une meilleure adéquation entre l'enseignement professionnel et les réalités du monde économique, ce qui implique naturellement de renforcer le lien entre la formation initiale et la formation continue.

Je pense que ces objectifs sont des objectifs qui peuvent être très largement partagés au-delà de toutes divergences politiques.

Ensuite, j'ai la conviction que pour franchir une étape vraiment décisive dans l'adaptation de notre système de formation, il faut d'abord nous pencher sur la question de sa gouvernance.

J'avais commandé au Conseil économique et Social Environnemental un rapport sur cette question.

Ce rapport souligne que la réforme de novembre 2009 a eu des effets positifs, mais il pointe encore des insuffisances, des insuffisances graves, en particulier le fait que la réforme n'ait pas permis de remédier à l'éclatement du système de formation professionnelle et au défaut de pilotage, du fait de cet éclatement au niveau régional.

Il y a beaucoup d'acteurs, tout cela se traduit par moins de responsabilisation, une coordination insuffisante, au détriment de la lisibilité, au détriment de l'efficacité de l'action publique. Et en définitive, au bout du compte, c'est l'intérêt général qui est perdant.

Je voudrais citer un exemple de cet éclatement et des difficultés qu'il engendre : c'est celui de pôle Emploi qui a pour mission d'aider à la réinsertion sur le marché du travail, notamment par la formation, mais qui en réalité, ne gère que 15% des entrées en formation de nos demandeurs d'emploi.

Or, l'une des principales leçons que nous pouvons tirer de la crise, c'est que la politique de l'emploi et la politique de la formation ne peuvent pas être séparées.

Et au fond il faut, et ce sera les réflexions que va mener Gérard LARCHER, il faudrait que nous arrivions à un système dans lequel toute personne qui se trouve sans emploi se voit immédiatement proposer une formation et qu'à l'issue de cette formation, naturellement, tout demandeur d'emploi ait l'obligation d'accepter un emploi correspondant à cette formation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les réflexions que je voulais partager avec vous, ce soir.

Je veux vous dire que quelque soit le calendrier électoral, dans la violence de la crise qui s'est abattue sur les pays de l'Union européenne, nous avons le devoir d'agir et nous avons le devoir de réformer sans attendre.

La crise et la lutte contre le chômage n'autorisent aucun attentisme. Avec le ralentissement de la croissance, les chiffres de l'emploi pour le mois de décembre ne sont pas bons. En 2011, même si notre économie a continué à créer des emplois nets, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 150.000.

Eh bien, devant cette situation qui est partagée par tous les pays européens, certains ayant d'ailleurs des difficultés bien plus graves que les nôtres, il ne faut surtout pas baisser les bras, et surtout il ne faut jamais se dire qu'on a tout essayé ! Plus que jamais nos efforts doivent aller à l'insertion des jeunes. Ils doivent aller à la reconversion des salariés qui sont menacés ou qui sont victimes de restructurations. Ils doivent aller à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Tous ces défis passent par une réforme profonde de la formation professionnelle.

Tous ces défis ne pourront être relevés que si la formation professionnelle fonctionne à plein, qu'elle soit un vrai vecteur d'évolution professionnelle et sociale, qui colle aux besoins du marché du travail.

Nous sommes dans une société qui change à une vitesse qui s'accélère en permanence.

On voit chaque jour des salariés désemparés parce que leur entreprise va fermer, parce que leur entreprise licencie, parce que leur métier a changé, parce que leur activité s'est délocalisée.

Face à ces salariés, il faut naturellement de la considération, mais il faut surtout de l'action et de l'efficacité. Et cette action elle doit être de leur proposer des formations, de nouveaux métiers, qui en même temps redonnent de la force à l'appareil de production français, dont nous avons bien vu qu'au fil de ces vingt dernières années, il a reculé face à la compétition internationale.

Eh bien l'Institut que je viens de visiter montre que tout cela est possible.

Et c'était pour moi aujourd'hui un grand honneur et un grand plaisir que de saluer votre action qui est une action qui est encourageante pour la Nation toute entière.